

[Text]

années; les Acadiens ont décidé d'avoir leur propre association distincte pour prendre leurs décisions, quitte à se retrouver au sein d'une petite fédération pour discuter de sujets communs.

Ma question est celle-ci: Est-ce que votre ministère favorise, subventionne et fournit de l'aide technique à des associations homogènes, comme l'Association des agriculteurs, par exemple? Je sais que vous vous occupez des langues officielles; mais on a dépassé ce stade, chez-nous. Votre ministère est-il prêt à nous suivre dans notre démarche?

M. Bouchard: Cela existe dans le programme, sénateur Simard, pour de tels organismes. Voilà ce qu'on appelle des communautés de langues officielles. Mais pouvez-vous donner plus de détails? Vous touchez à un point précis. Je connais la référence générale, mais au niveau des types de soutien que nous pouvons accorder, monsieur Landry pourra vous en dire plus long.

M. Landry: Oui, le programme prévoit qu'une aide financière peut être apportée à des groupes francophones à l'intérieur des communautés, que ce soit des groupes culturels, économiques ou sociaux. Les critères sont assez souples pour accommoder, pour reprendre l'exemple que vous citiez, monsieur le sénateur, un groupe d'agriculteurs francophones qui auraient un objectif assez précis comme groupe homogène, francophone, en situation minoritaire.

Le sénateur Simard: Vous contentez-vous de subventions au départ, pour leur permettre de former une société et les laissez-vous ensuite à leurs propres moyens dès qu'ils ont appris à travailler et qu'ils ont trouvé des sources de financement?

M. Landry: L'objectif vise toujours à les aider et à s'aider eux-mêmes; les budgets sont toujours, par définition, limités. C'est un des volets d'aide que nous pouvons fournir à ces groupes. Il y a un autre volet, monsieur le ministre, qui peut les aider; c'est le volet des langues officielles en éducation, où les étudiants peuvent obtenir une bourse pour étudier en français, dans une faculté ou dans un domaine qui ne serait pas disponible dans leur province de résidence.

Le sénateur Simard: Autrement dit, votre programme permet, non seulement une subvention de départ, mais il dure un certain nombre d'années, jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes.

• 1020

M. Bouchard: Disons qu'il y a deux choses. Étant donné les sommes d'argent dont on dispose et étant donné l'utilité de ne pas rendre les organismes totalement dépendants du gouvernement, on doit essayer d'encourager la création tout en encourageant la diversification des sources de financement. Je ne dis pas que c'est très accessible actuellement. Il y a de la résistance dans certaines provinces, particulièrement dans l'ouest du pays, mais même dans l'Est, où il ne se manifeste pas toujours un intérêt fondamental. Donc, le rôle du gouvernement est plus permanent à ces endroits. Le gouvernement fédéral devrait intervenir pour permettre la création de ces réalités-là, mais il devrait encourager les organismes à se prendre progressivement en main, pour que les sommes disponibles puissent être allouées à d'autres groupes qui

[Translation]

Acadians decided to set up their own separate association to make their own decisions, although it might mean discussing common interests within a small federation.

My question is the following: Does your department encourage, subsidize, and provide technical assistance to homogenous associations such as the farmers' association, for instance? I know that you are concerned with official languages; but people in my area have gone beyond that stage. Is your department ready to support our initiatives?

Mr. Bouchard: There are provisions in the program, Senator Simard, for such organizations. The areas you refer to are what we call official languages communities. But could you provide more details? You are broaching a specific point. I have a general knowledge of the programs involved, but Mr. Landry can tell you more about the specific types of support we can provide.

M. Landry: Yes, under the terms of the program, financial assistance can be given to francophone groups within communities, be they cultural, economic, or social organizations. The criteria are flexible enough to include, to use your example once again, Senator, a group of francophone farmers with a specific objective as a homogeneous, francophone association in a minority situation.

Senator Simard: Yes, but do you provide start-up grants only, to allow them to set up an association, and do you then leave them to their own devices as soon as they have learned to work together and have found funding?

M. Landry: Our objective is always to help them help themselves; budgets are always finite, by definition. That is one aspect of the program through which we can assist such groups. There is another way, Mr. Minister, in which assistance may be obtained; through Official Languages in Education, students may obtain a bursary to study in French in a faculty or discipline not available in their province of residence.

Senator Simard: In other words, your program provides for more than a start-up subsidy, but may follow through for a certain number of years, until students have become adults.

Mr. Bouchard: Well, there are two things to be considered. Because we have limited funds and because it is not advisable to make organizations totally dependent on government, we must try to encourage the creation of organizations and encourage them to diversify their funding sources at one and the same time. I am not saying that funding is readily available at the present time. There is resistance in certain provinces, especially in the western part of the country, but even in the East, where interest is sometimes wholly lacking. Thus, in those regions, government has a more permanent role to play. The federal government should intervene to make the creation of such groups possible, but it should encourage organizations to become more and more independent, so that the funds available may be allocated to other groups who would also like